



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 15 décembre 2014**  
-----

Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20141222-  
CONSEIL15121408-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2014  
Date de réception en préfecture : 22/12/2014

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

**Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

**Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Orçay**

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

**Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Salbris**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

**Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

**Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

**Pour Theillay**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART  
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS  
Monsieur Jean-Yves THEMOT,  
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Bernard CHAUVIN

**OBJET :** -----

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Nombre de membres  
en exercice : 23

Nombre de membres  
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

Madame Agnès THIBAUT, Vice-présidente chargée des Finances, explique qu'il s'agit principalement de réajustement d'écritures de fin d'année sans incidence particulière sur les montants budgétaires inscrits dans le budget principal et les budgets annexes du jardin d'entreprises et du SPANC.

#### BUDGET GENERAL N°01-2014

DEPENSES			RECETTES		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
61522	Bâtiment	1 368.00 €	6419	Remboursement salaires personnel	1 368.00 €
73925	FPIC	-57 689.00 €	7325	Reversement FPIC	- 57 689.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### BUDGET ANNEXE DU JARDIN D'ENTREPRISES N°01-2014

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
61521	Terrains	-765.05 €			
66111	Intérêts à régler	765.05 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>
DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
1641	Emprunt	907.09 €			
21318	Autres bâtiments publics	-907.09 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

#### BUDGET ANNEXE DU SPANC N°01-2014

DEPENSES			RECETTES		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
618	Divers	286.00 €	7062	Redevance assainissement	286.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

## DECIDE

- **D'APPROUVER** les Décisions Modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

